



## مشروع الربط الوطني

# Avis de faisabilité environnementale du Projet de Connectivité Nationale (WARCIP-Mauritanie)



République Islamique de Mauritanie  
Honneur - Fraternité - Justice  
Ministère de l'Environnement  
et du Développement Durable

N° 10000000000000000000 /MEDD/M

N/R6f:  
V/R6f:

الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - إخاء - عدل  
وزارة البيئة والتنمية  
المستدامة  
انواكشوط في 09 AVR 2015

**Le Ministre** الوزير

A Monsieur  
Le Ministre de l'Emploi, de la Formation  
Professionnelle et des Technologies de l'Information  
et de la Communication

الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - إخاء - عدل  
وزارة البيئة والتنمية  
المستدامة  
انواكشوط في 09 AVR 2015

**Le Ministre** الوزير

**Objet :** Avis de faisabilité environnementale du Projet de Connectivité Nationale WARCIP Mauritanie

Suite à la transmission, par votre Département, des termes de référence de l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet cité en objet, une procédure d'EIE a été engagée par mon Département et menée à terme. Aussi, j'ai l'honneur de vous rapporter ci-après les conclusions de cette procédure.

Le Projet a passé par les différentes étapes de la procédure de l'EIE qui sont chronologiquement comme suit : tenue d'une réunion de cadrage des termes de référence et leur validation, réalisation d'une phase d'information et de participation du public, transmission des rapports de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) – Plan de gestion environnemental (PGE) et Plan d'action de réinstallation (PAR) pour les infrastructures numériques, suivie d'une enquête publique menée par mon Département.

Les conclusions de la procédure de l'EIE sont :

- Le recensement mené dans le cadre du PAR a montré qu'il n'y a pas de personnes et biens affectés par le Projet ouvrant droit à compensation ou réinstallation.
- Le PGES a préconisé des mesures d'atténuation environnementales et sociales capables de maintenir les impacts générés par le Projet à un seuil tolérable par les récepteurs environnementaux.

A la lumière de ce qui précède, j'ai l'honneur d'accorder un avis favorable de faisabilité environnementale du Projet de Connectivité Nationale WARCIP – Mauritanie.

**Ampliations :**  
- PM  
- MSG/PR  
- Coordinateur UGP/WARCIP – Mauritanie

Améd CAMARA

Le Gouvernement mauritanien cherche à développer le segment de l'Internet Haut Débit. Pour cela il a intégré le Programme pour une Infrastructure de Communications Régionale en Afrique de l'Ouest (West Africa Regional Communications Infrastructure Program – WARCIP) financé par la Banque mondiale (BM) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le projet se décompose en 3 composantes : (i) Composante 1 : Connectivité ; (ii) Composante 2 : Environnement sectoriel favorable ; (iii) Composante 3 : Gestion du projet.

La mise en œuvre de la Composante 1 : Connectivité risque d'engendrer des impacts sociaux négatifs en terme d'acquisition de terrain entraînant le déplacement physique ou économique de personnes, et/ou la perte d'habitants, de cultures et/ou la perte de sources de revenus ou de restrictions d'accès à des ressources et exigerait ainsi l'application de certaines mesures et le déclenchement de procédures et de directives opérationnelles de protection des personnes. Afin de minimiser ces impacts et effets négatifs potentiels et optimiser les impacts et effets positifs, ce projet a requis la préparation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social et d'un Plan de Gestion Environnemental et Social pour prévenir et gérer de façon équitable les éventuelles incidences qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet et être en conformité avec la législation mauritanienne et les exigences de la Banque Mondiale et celles de la Banque Européenne d'Investissement.

**Objectifs de l'étude**

- une meilleure prise en compte de l'environnement dès la conception du projet ;
- une anticipation des incidences environnementales éventuelles ;
- la recherche d'amélioration des actions envisagées ;
- la définition de mesures correctrices ou alternatives.

Cette démarche a permis l'élaboration du rapport d'EIES qui met l'accent sur :

- le descriptif des principales composantes du projet ;
- les textes auxquels le projet devra se conformer ;
- le cadre institutionnel d'exécution du projet ;
- l'état initial de l'environnement biophysique, socioéconomique et culturel pour s'assurer de la présence potentielle de ressources et de ressources sensibles et/ou ayant une valeur particulière qui pourraient être sujets à des effets significatifs du fait du projet ;
- l'identification des impacts potentiels et des options de réduction, l'impact à prévenir. En effet, ceux qui ont un impact négatif potentiel et significatif est susceptible d'une option pratique et efficace d'atténuation ou de réduction de l'impact afin de réduire au minimum ou de ramener à un niveau acceptable.
- les cas échéant, des mesures d'optimisation des effets positifs ont été également identifiées et proposées.
- la formulation d'un Plan de gestion environnementale et sociale et la proposition d'un dispositif/canevas de suivi participatif impliquant tous les acteurs concernés.

Les thématiques environnementales et sociales considérées dans la présente EIES restent conformes aux termes de référence validés par le Gouvernement mauritanien et ses partenaires, la Banque Mondiale et la BEI.

**Contraintes environnementales et sociales des sites**

**Contraintes environnementales :**

La pression démographique et l'augmentation concomitante de la compétition entre les différents types d'exploitation des terres en Mauritanie ont accru le besoin de planification et de gestion des ressources en terres, en eau et en ressources forestières. L'environnement est menacé par le recours en plus prononcé à l'exploitation des ressources forestières, à l'exploitation des terres marginales, au surpâturage des parcours, l'utilisation non réglementée et abusive des produits phytosanitaires et des engrais et le pompage non raisonné des nappes phréatiques et à l'ensablement des infrastructures (routes, infrastructures hydrauliques, villages, villages, etc.

Parmi les phénomènes de dégradation des ressources naturelles, et particulièrement des ressources en terres, l'érosion hydrique est le phénomène le plus actif et le plus important. Ce phénomène est surtout marqué dans la Wilaya du Guidimaka où les terres sont pentues et les sols de plus en plus dégradés pour diverses raisons. La salinisation est aussi une forme de dégradation la plus visible dans les zones arides.

**Contraintes sociales :**

Bien que le taux de pauvreté n'ait cessé de diminuer depuis plus d'une décennie, celle-ci touche encore près de 42% de la population mauritanienne. Ce niveau de pauvreté masque de grandes inégalités entre le milieu urbain et rural (3 sur 4 pauvres sont en milieu rural) et entre les hommes et les femmes (2 sur 3 sont des femmes). C'est pourquoi l'économie rurale reste largement tributaire de l'exploitation des ressources naturelles. En effet, le patrimoine naturel du pays est fort, socio économiquement, les populations rurales tirent 75% de leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles.

**Principe de gestion environnementale et sociale**

Ce plan de gestion environnementale et sociale vise à assurer la réalisation correcte, et dans les délais prévus du projet en respectant les principes de gestion environnementale et sociale (atténuation des impacts négatifs, la bonification des impacts positifs).

De manière spécifique, le plan de gestion proposé comprend :

- Le plan d'atténuation qui comprend diverses mesures :
  - celles à insérer dans les différents cahiers de charge de l'entreprise en charge des travaux
  - des mesures d'accompagnement à réaliser en plus des actions techniques et/ou environnementales.
- Le plan de surveillance et de suivi qui est composé de :
  - un programme de surveillance dont l'objet principal est la vérification de l'application des mesures environnementales proposées ;
  - un programme de suivi dont l'objectif est le suivi de l'évolution des composantes de l'environnement en vue d'évaluer l'efficacité des mesures proposées environnementales.
- Le plan de renforcement des capacités et de communication.

Une étude d'impact environnemental (EIE) a été menée par le Gouvernement mauritanien pour évaluer les impacts potentiels de la mise en œuvre du projet de connectivité nationale WARCIP. Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Le recensement mené dans le cadre du PAR a montré qu'il n'y a pas de personnes et biens affectés par le Projet ouvrant droit à compensation ou réinstallation.
- Le PGES a préconisé des mesures d'atténuation environnementales et sociales capables de maintenir les impacts générés par le Projet à un seuil tolérable par les récepteurs environnementaux.

A la lumière de ce qui précède, j'ai l'honneur d'accorder un avis favorable de faisabilité environnementale du Projet de Connectivité Nationale WARCIP – Mauritanie.

**Ampliations :**  
- PM  
- MSG/PR  
- Coordinateur UGP/WARCIP – Mauritanie

Améd CAMARA

Le Gouvernement mauritanien cherche à développer le segment de l'Internet Haut Débit. Pour cela il a intégré le Programme pour une Infrastructure de Communications Régionale en Afrique de l'Ouest (West Africa Regional Communications Infrastructure Program – WARCIP) financé par la Banque mondiale (BM) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le projet se décompose en 3 composantes : (i) Composante 1 : Connectivité ; (ii) Composante 2 : Environnement sectoriel favorable ; (iii) Composante 3 : Gestion du projet.

La mise en œuvre de la Composante 1 : Connectivité risque d'engendrer des impacts sociaux négatifs en terme d'acquisition de terrain entraînant le déplacement physique ou économique de personnes, et/ou la perte d'habitants, de cultures et/ou la perte de sources de revenus ou de restrictions d'accès à des ressources et exigerait ainsi l'application de certaines mesures et le déclenchement de procédures et de directives opérationnelles de protection des personnes. Afin de minimiser ces impacts et effets négatifs potentiels et optimiser les impacts et effets positifs, ce projet a requis la préparation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social et d'un Plan de Gestion Environnemental et Social pour prévenir et gérer de façon équitable les éventuelles incidences qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet et être en conformité avec la législation mauritanienne et les exigences de la Banque Mondiale et celles de la Banque Européenne d'Investissement.

**Objectifs de l'étude**

- une meilleure prise en compte de l'environnement dès la conception du projet ;
- une anticipation des incidences environnementales éventuelles ;
- la recherche d'amélioration des actions envisagées ;
- la définition de mesures correctrices ou alternatives.

Cette démarche a permis l'élaboration du rapport d'EIES qui met l'accent sur :

- le descriptif des principales composantes du projet ;
- les textes auxquels le projet devra se conformer ;
- le cadre institutionnel d'exécution du projet ;
- l'état initial de l'environnement biophysique, socioéconomique et culturel pour s'assurer de la présence potentielle de ressources et de ressources sensibles et/ou ayant une valeur particulière qui pourraient être sujets à des effets significatifs du fait du projet ;
- l'identification des impacts potentiels et des options de réduction, l'impact à prévenir. En effet, ceux qui ont un impact négatif potentiel et significatif est susceptible d'une option pratique et efficace d'atténuation ou de réduction de l'impact afin de réduire au minimum ou de ramener à un niveau acceptable.
- les cas échéant, des mesures d'optimisation des effets positifs ont été également identifiées et proposées.
- la formulation d'un Plan de gestion environnementale et sociale et la proposition d'un dispositif/canevas de suivi participatif impliquant tous les acteurs concernés.

Les thématiques environnementales et sociales considérées dans la présente EIES restent conformes aux termes de référence validés par le Gouvernement mauritanien et ses partenaires, la Banque Mondiale et la BEI.

**Contraintes environnementales et sociales des sites**

**Contraintes environnementales :**

La pression démographique et l'augmentation concomitante de la compétition entre les différents types d'exploitation des terres en Mauritanie ont accru le besoin de planification et de gestion des ressources en terres, en eau et en ressources forestières. L'environnement est menacé par le recours en plus prononcé à l'exploitation des ressources forestières, à l'exploitation des terres marginales, au surpâturage des parcours, l'utilisation non réglementée et abusive des produits phytosanitaires et des engrais et le pompage non raisonné des nappes phréatiques et à l'ensablement des infrastructures (routes, infrastructures hydrauliques, villages, villages, etc.

Parmi les phénomènes de dégradation des ressources naturelles, et particulièrement des ressources en terres, l'érosion hydrique est le phénomène le plus actif et le plus important. Ce phénomène est surtout marqué dans la Wilaya du Guidimaka où les terres sont pentues et les sols de plus en plus dégradés pour diverses raisons. La salinisation est aussi une forme de dégradation la plus visible dans les zones arides.

**Contraintes sociales :**

Bien que le taux de pauvreté n'ait cessé de diminuer depuis plus d'une décennie, celle-ci touche encore près de 42% de la population mauritanienne. Ce niveau de pauvreté masque de grandes inégalités entre le milieu urbain et rural (3 sur 4 pauvres sont en milieu rural) et entre les hommes et les femmes (2 sur 3 sont des femmes). C'est pourquoi l'économie rurale reste largement tributaire de l'exploitation des ressources naturelles. En effet, le patrimoine naturel du pays est fort, socio économiquement, les populations rurales tirent 75% de leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles.

**Principe de gestion environnementale et sociale**

Ce plan de gestion environnementale et sociale vise à assurer la réalisation correcte, et dans les délais prévus du projet en respectant les principes de gestion environnementale et sociale (atténuation des impacts négatifs, la bonification des impacts positifs).

De manière spécifique, le plan de gestion proposé comprend :

- Le plan d'atténuation qui comprend diverses mesures :
  - celles à insérer dans les différents cahiers de charge de l'entreprise en charge des travaux
  - des mesures d'accompagnement à réaliser en plus des actions techniques et/ou environnementales.
- Le plan de surveillance et de suivi qui est composé de :
  - un programme de surveillance dont l'objet principal est la vérification de l'application des mesures environnementales proposées ;
  - un programme de suivi dont l'objectif est le suivi de l'évolution des composantes de l'environnement en vue d'évaluer l'efficacité des mesures proposées environnementales.
- Le plan de renforcement des capacités et de communication.